

**Touring Club Suisse**

Ch. de Blandonnet 4
Case postale 820
1214 Vernier GE
politique@tcs.ch
www.politiquetcs.ch

Gérard Métrailler

Tel +41 58 827 27 21
Mobile +41 79 777 83 27
Fax +41 58 827 23 92
gerard.metrailler@tcs.ch

PERSPECTIVES PARLEMENTAIRES

SESSION D'AUTOMNE 2016

Contacts

Gérard Métrailler
Responsable Politique
058 827 27 21
gerard.metrailler@tcs.ch

Laura Salamin
Adjoint Responsable Politique
058 827 27 18
laura.salamin@tcs.ch



Contenu

CONSEIL DES ETATS ET CONSEIL NATIONAL	3
15.023 Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Comblement du déficit et mise en œuvre du programme de développement stratégique des routes nationales.....	3
CONSEIL DES ETATS	4
16.3349 Mo. CTT-CN (15.023). Établissement de rapports sur les coûts d'exploitation et d'entretien des tronçons NAR.....	4
CONSEIL NATIONAL.....	5
15.4092 Mo. Lombardi. Routes. Mesures de protection contre le bruit à partir de 2018	5
16.3066 Mo. Nantermod. Taxi, VTC et Uber : pour une concurrence plus loyale	5
14.4177 Mo. Flückiger Sylvia. Mieux lutter contre les causes des accidents sur les passages pour piétons	6
14.4229 Mo. Wobmann. Avertisseurs de radars. Suppression de l'interdiction	6
15.3125 Mo. Gschwind. Via sicura. Rétablir la proportionnalité des sanctions pénales et administratives	6
15.3329 Mo. Wobmann. Restitution du produit des amendes.....	7



CONSEIL DES ETATS ET CONSEIL NATIONAL

15.023 Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Comblement du déficit et mise en œuvre du programme de développement stratégique des routes nationales.

Le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) a pour but d'assurer à long terme le financement des routes nationales et des contributions fédérales en faveur du trafic d'agglomération.

Position du TCS :

Le projet est en bonne voie et des progrès importants ont pu être réalisés durant les délibérations parlementaires.

Le programme de développement de l'infrastructure (PRODES) des routes nationales englobe des projets qui représentent un volume d'investissements considérable. Il comprend les modules 1 à 4 du programme d'élimination des goulots d'étranglement, les compléments de réseau de Morges et du Glatttal, ainsi que la poursuite indéterminée du cofinancement du trafic d'agglomération. A la demande du Conseil des Etats, il inclut également l'arrêté fédéral 2012 sur les routes nationales, soit quelque 400 kilomètres de routes cantonales transférées à la Confédération, à exploiter, entretenir et développer (jonctions, contournements de localités, etc.).

Cependant, pour que ce programme puisse être mis en œuvre et non retardé dès son lancement, il lui faut un financement adéquat. Raison pour laquelle le TCS soutient les propositions formulées par le Conseil national:

- **l'affectation fixe de 10% de la taxe de base sur les carburants en faveur du FORTA:** pour le TCS, il est primordial, contrairement à la proposition de la CTT-E et conformément à la décision du Conseil de national, de relever de 10%, et ce de manière fixe, l'affectation de la taxe de base sur les carburants en faveur du FORTA. Cela permet de garantir le financement du programme de développement, et notamment de l'arrêté sur les routes nationales, intégré dans le FORTA par le Parlement.
- **l'affectation de l'impôt automobile en faveur du FORTA et du FSCR :** Le TCS salue la décision du Conseil national ainsi que de la CTT-E d'affecter, sans exception, l'impôt automobile en faveur du FORTA et, éventuellement, en faveur du FSCR.



CONSEIL DES ETATS

16.3349 Mo. CTT-CN (15.023). Établissement de rapports sur les coûts d'exploitation et d'entretien des tronçons NAR

Cette motion demande la mise en place d'un système de rapports sur les coûts d'exploitation et d'entretien des tronçons NAR. La Confédération et les cantons n'ont pas la même estimation des coûts d'exploitation et d'entretien des tronçons de l'Arrêté sur le réseau (NAR). En effet, les cantons évaluent ces coûts à 35 millions de francs par an, tandis que l'OFROU les évalue à 105 millions de francs par an, ce qui correspond à un montant trois fois plus élevé. Les cantons sont maintenant prêts à contribuer à ces coûts à hauteur de 60 millions par an, mais exigent en contrepartie la mise en place d'un système de rapports sur les moyens effectivement mobilisés pour l'exploitation et l'entretien des tronçons NAR.

Position du TCS :

Le TCS soutient cette motion, déjà acceptée par le Conseil national, qui établit une transparence sur les coûts et permet un suivi plus détaillé sur les engagements effectivement réalisés par la Confédération en faveur de la maintenance et de l'exploitation des tronçons NAR



CONSEIL NATIONAL

15.4092 Mo. Lombardi. Routes. Mesures de protection contre le bruit à partir de 2018

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures administratives et législatives nécessaires pour garantir que les projets de réduction du bruit émis par les routes qui font l'objet d'une convention-programme avec la Confédération d'ici au 31 mars 2018 bénéficient de subventions fédérales, même s'ils ne sont réalisés qu'après 2018.

Position du TCS

Le TCS soutient cette motion, déjà adoptée par le Conseil des Etats, qui vise à réduire à la source les nuisances liées au trafic.

16.3066 Mo. Nantermod. Taxi, VTC et Uber : pour une concurrence plus loyale

Le Conseil fédéral est prié de proposer une adaptation de la législation fédérale pour soumettre le transport régulier et professionnel de personnes dans des véhicules de tourisme aux règles ordinaires de la LCR et à la législation sur le travail, en lieu et place de l'OTR2 (l'ordonnance sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules légers affectés au transport de personnes et de voitures de tourisme lourdes).

Position du TCS

De manière générale, le TCS salue toute initiative concrète d'économie participative dans le domaine de la mobilité collaborative. A ce titre, des services tels qu'Uber, les VTC ou d'autres formes de plateformes constituent des compléments intéressants, qui permettent d'étendre l'offre et de mieux satisfaire les besoins de mobilité de la population. Le TCS soutient donc la motion Nantermod. Il semble en effet opportun de réexaminer globalement, et le cas échéant d'adapter la législation fédérale dans ce domaine, de manière à ce qu'elle ne soit pas un frein inutile à ces évolutions, sans toutefois perdre de vue les aspects de sécurité routière.

Il serait souhaitable dans ce contexte que le Conseil fédéral établisse un rapport, et notamment qu'il :

- expose les diverses prescriptions qui s'appliquent actuellement en cas de transport professionnel de personnes au moyen de véhicules de tourisme ;
- détaille les contraintes pour les conducteurs : autorisations de transport de personnes à des fins professionnelles, examens médicaux plus poussés et fréquents, durée du travail, équipements nécessaires du véhicules



- (tachygraphes), etc., y compris une estimation des coûts y relatifs à charge des conducteurs;
- examine de manière critique la pertinence et l'effectivité de ces prescriptions et contraintes en terme de sécurité routière.

Sur cette base, le Conseil Fédéral pourra proposer des adaptations de la législation, avec également pour objectif d'éviter les distorsions de concurrence entre les différents prestataires de ce marché.

14.4177 Mo. Flückiger Sylvia. Mieux lutter contre les causes des accidents sur les passages pour piétons

Cette motion demande au Conseil fédéral de prendre les mesures nécessaires pour que les piétons contribuent également à assurer leur sécurité sur les passages pour piétons.

Position du TCS

Le TCS ne soutient pas cette motion; au vu des mesures déjà existantes assurant la sécurité des piétons sur les passages piétons, il n'est pas nécessaire d'en introduire de nouvelles.

14.4229 Mo. Wobmann. Avertisseurs de radars. Suppression de l'interdiction

Cette motion charge le Conseil fédéral de modifier la loi sur la circulation routière (LCR) de manière à ce que les avertissements de contrôles du trafic soient à nouveau autorisés. L'article 98a LCR sera abrogé.

Position du TCS

Le TCS rejette cette motion nuisible sur le plan de la sécurité routière.

15.3125 Mo. Gschwind. Via sicura. Rétablir la proportionnalité des sanctions pénales et administratives

Cette motion charge le Conseil fédéral de proposer la suppression de l'alinéa 4 de l'article 90 de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR), Via sicura, dans le but de rétablir la proportionnalité des sanctions pénales et administratives.

Position du TCS

Le TCS soutient fondamentalement cette motion qui vise à restaurer la proportionnalité entre les sanctions pénales et administratives. Le TCS estime toutefois que cette motion devrait être intégrée urgemment dans l'évaluation du programme Via sicura (16.3267 Po. CTT-E).



15.3329 Mo. Wobmann. Restitution du produit des amendes

Cette motion charge le Conseil fédéral d'élaborer un projet de loi prévoyant que le produit des amendes de la circulation routière perçues par les cantons sera restitué aux automobilistes par le biais de l'impôt sur les véhicules à moteur.

Position du TCS

Le TCS ne soutient pas cette motion qui va à l'encontre de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons.